



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Étaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET
Mme Sophie CAMPISCIANO donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE
Mme Marie-France LAUNET donne pouvoir à M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BLOT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

2023-03-14/11

**OBJET : TRAVAUX D'INSTALLATION D'ALARMES ET DE CONTRÔLE
D'ACCES DANS LES LOCAUX MUNICIPAUX**

Rapporteur : Serge BLIN

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014/32 en date du 14 mai 2014 donnant délégation au Maire,

VU la commission travaux du 28 février 2023

VU la commission des Marchés publics du 6 mars 2023

VU le bureau municipal du 7 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230314-2023-03-14-11-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023

CONSIDERANT la nécessité de procéder au changement des alarmes existantes et à l'installation d'alarmes dans les bâtiments municipaux non pourvus,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mise en place de contrôles d'accès identifiés, sécurisés et traçables dans les bâtiments et salles municipales,

CONSIDERANT l'offre la mieux disante de l'entreprise TCE, résultant du marché à bons de commandes du 15 avril 2022,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Monsieur Serge BLIN, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la MAJORITE (5 CONTRE, 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal,

DECIDE de confier la mission d'installation des alarmes sur les bâtiments municipaux à l'entreprise TCE sise 44 rue Louis Girard à Malakoff -92240 pour un montant de 36 005,68 €HT et 43 206,82 €TTC,

DECIDE de confier la mission d'installation de systèmes de contrôle d'accès à l'entreprise TCE sise 44 rue Louis Girard à Malakoff -92240, pour un montant de 66 739,49 €HT et 80 087,39 €TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget investissement 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 14 mars 2023

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

